

Règlement du Concours " Si On Chantait "



Article 1 : Horaires

Le concours se déroulera le 29 Avril 2017 à la salle des "Cordulies" du Havre d'Olonne à Olonne sur Mer à partir de 19H pour le public (ouverture des portes). La présence des candidats est demandée à partir de 15H00 pour les balances et à partir de 19H00 pour la soirée.

Il est prévu une 1ere partie chantée assurée par le lauréat de l'année précédente à partir de 20H. Le concours commencera à 20h30 pour se terminer à 1h00. Il est impératif que chaque candidat reste jusqu'à la fin pour recevoir ses lots et sa feuille de notations.

Article 2 : Conditions d'acceptation

Le concours est réservé à des artistes AMATEURS. Ce concept exclue alors toute personne se produisant régulièrement sur scène contre un cachet quel qu'en soit le montant. Les candidats doivent être indépendants, libres de toute production et de tout engagement musical.

Chaque candidat inscrit doit être âgé de 13 ans au minimum à la date d'inscription. Les candidats n'atteignant pas la majorité doivent impérativement être accompagnés d'un parent majeur ou de son tuteur légal le jour du concours.

Ne seront pas retenus :

- les candidats en état d'ébriété
- les candidats se présentant dans une tenue indécente
- les mineurs non accompagnés

L'organisateur du concours pourra décider d'exclure un candidat à n'importe quel moment sans remboursement de son inscription si ce dernier manifeste un comportement inacceptable envers qui ou quoi que ce soit.

Un candidat **gagnant** d'une précédente édition du concours ne pourra se re-présenter qu'après un intervalle de 5 ans.

Article 3 : Inscriptions

Une présélection sera organisée à l'aide des maquettes vidéos demandées lors de l'inscription. Tous les candidats doivent impérativement s'y soumettre et envoyer une vidéo par mail ou courrier avec clé usb ou cd, ou encore à l'aide d'un lien youtube ...

Les vidéos pourront être issues de précédents concours, film amateur personnel, etc ... Nous souhaitons simplement **entendre chanter et voir** le candidat. Le choix de chanson est libre.

L'inscription sera invalidée en cas de non respect de cette procédure. La confirmation d'inscription sera faite par téléphone ou mail. Les sélections se dérouleront au plus tard un mois avant la date du concours et les résultats ainsi que les appréciations du jury seront communiqués par mail.

Article 4 : Déroulement du concours

Le concours se déroulera en 2 parties ; tout d'abord chaque candidat interprétera 1 chanson de son choix (reprise ou sa propre composition) ; puis le jury délibérera afin de sélectionner les 5 candidats qui se produiront en finale. En finale, chaque candidat sélectionné interprétera une deuxième chanson obligatoirement différente de la première. Il est précisé que sur les deux chansons choisies, au moins une devra être en Français. S'il s'agit de reprises, l'interprète original devra être différent pour chaque chanson.

Article 5 : Support sonore / accompagnement musical

Les concurrents peuvent :

- s'accompagner ou être accompagnés avec l'instrument de leur choix (les instruments de musique doivent être apportés par les candidats qui sont de fait responsables de leur matériel. Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux dégradations ou vols) ;
- utiliser un support musical audio de type CD ou MP3 sur clé USB (recommandé), de bonne qualité (**attention support musical sans les paroles, même en fond ; les bandes sons MIDI sont interdites, les chœurs sont acceptés s'ils ne sont que peu présents**).

Article 6 : Les balances

Alors que pendant les sélections et le concours la chanson devra être interprétée dans son intégralité, les candidats, pour des raisons de temps et d'organisation évidentes, ne pourront chanter qu'un couplet et un refrain seulement lors des balances.

Il est expressément demandé aux candidats de respecter l'horaire défini pour les balances, à savoir de 15h à 17h30, sous peine de ne pas pouvoir faire les balances et essais de voix et de son.

Les supports musicaux / audio devront être déposés lors des répétitions et seront rendus aux candidats après avoir été enregistrés.

Article 7 : Le Jury

Le jury étant constitué de professionnels sa décision sera incontestable et irrévocable par les candidats. Pour la notation, 3 critères majeurs seront retenus : **Justesse de la voix ; Présence scénique et Interprétation ; Choix de la chanson**. Les feuilles de notations individuelles seront remises à la fin du concours.

Le jury de la sélection sera différent du jury du concours, de façon à réserver la surprise le jour du concours et à permettre aux candidats de présenter des chansons identiques entre sélection et concours.

Article 8 : Frais divers

Le jour du concours, chaque candidat se verra offrir un sandwich (jambon beurre ou rillettes ainsi qu'une bouteille d'eau 33cl) à 19h, à son arrivée pour la soirée.

Les frais de voyage, repas et hébergement sont à la seule charge des participants. Les candidats s'interdisent de réclamer tout droit, cachet ou privilège pour leur présentation.

Droit audio et vidéo : Un film de la soirée sera réalisé par nos soins. Le candidat accepte l'exploitation éventuelle de sa voix et de son image par l'organisateur. Dans le cas contraire, il devra le signaler par écrit.

Les frais de participation sont de 6€ par candidat ; le paiement doit être envoyé par chèque lors de l'envoi du dossier d'inscription.

Article 9 : Récompenses

Le gagnant du « **prix du jury** » se verra offrir un enregistrement d'un CD 2 titres assuré par le Studio STS de la Roche sur yon, ainsi que de nombreux autres lots. Il participera à l'édition de l'année suivante en tant que Jury d'honneur et en assurera la 1ere partie.

Il est prévu un « **prix du public** » indépendant du « prix du jury » et pour lequel concourent tous les candidats quel que soit leur classement final.

Chaque candidat se verra remettre un ou plusieurs lots selon son classement. Ces lots sont offerts par nos partenaires commerciaux situés principalement en Vendée (Puy du Fou, Casino des pins, Zoo, Bowling, Karting, bons de réductions, entrées gratuites etc.).

DVD de la soirée : Chaque candidat qui sera venu avec un public d'au moins 10 personnes pour le soutenir se verra offrir le DVD de la soirée. Les entrées seront comptabilisées d'après les tickets de vente (nom du candidat demandé à la caisse le jour du concours).

Nom et prénom du candidat :

Signature du candidat précédée de la mention "Lu et Approuvé" :